

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 décembre 2008

## DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 4682

présenté par  
MM. Vidalies, Eckert  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 2**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« Art. L. 3132-25. – À l'exception des commerces de plus de 300 m<sup>2</sup>, sans préjudice ... (*le reste sans changement*) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de préserver le tissu commercial de centre ville contre les attaques des grands centres commerciaux.